

ANNEXES

4



68 Annexe statistique
76 Commission de surendettement des DOM - Statistiques 2010
77 Le fichier central des chèques (FCC)

78 Répartition des principaux établissements de crédit intervenant dans les départements et les collectivités d'outre-mer

80 Chronologie des principaux faits en 2010 dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

ANNEXE STATISTIQUE

Les comptes économiques régionaux

Évolution à prix courants (en millions d'euros)

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Guadeloupe						
PIB (Produit Intérieur Brut)	6 741	6 964	7 388	7 758	8 147	5,0 %
Importations	2 037	1 952	2 384	2 425	2 597	7,1 %
Total des ressources	8 778	8 916	9 772	10 183	10 744	5,5 %
Consommation finale effective	6 644	6 892	7 733	8 112	8 340	2,6 %
ménages	4 248	4 332	5 010	5 168	5 208	0,8 %
administrations (APU + ISBLSM) (1)	2 396	2 560	2 722	2 943	3 132	6,4 %
FBCF (Formation Brute de Capital Fixe)	1 638	1 584	1 648	1 674	1 816	8,5 %
Variations des stocks	16,6	-57	-129	-123	0	4,6 %
Exportations	478	497	520	521	588	12,9 %
Total des emplois	8 778	8 916	9 772	10 183	10 744	5,5 %
Martinique						
PIB	6 442	6 800	7 210	7 638	7 893	3,3 %
Importations	1 978	2 111	2 381	2 584	2 608	0,9 %
Total des ressources	8 420	8 911	9 591	10 222	10 501	2,7 %
Consommation finale effective	6 653	6 921	7 259	7 620	7 890	3,5 %
ménages	4 161	4 296	4 468	4 650	4 723	1,6 %
administrations (APU + ISBLSM) (1)	2 492	2 625	2 791	2 970	3 167	6,6 %
FBCF	1 238	1 416	1 593	1 778	1 965	10,5 %
Variations des stocks	-79	-53	3	-25	-54	-116,0 %
Exportations	608	627	736	849	700	-17,5 %
Total des emplois	8 420	8 911	9 591	10 222	10 501	2,7 %
Guyane						
PIB	2 298	2 392	2 576	2 789	2 931	5,1 %
Importations	956	882	1 057	1 478	1 694	14,6 %
Total des ressources	3 254	3 274	3 633	4 267	4 624	8,4 %
Consommation finale effective	2 293	2 439	2 602	2 749	2 749	5,6 %
ménages	1 139	1 192	1 340	1 390	1 477	6,3 %
administrations (APU + ISBLSM) (1)	1 054	1 247	1 262	1 359	1 539	13,2 %
FBCF	493	485	517	660	707	7,2 %
Variations des stocks	-30	-29	-7	+2	-16	NS
Exportations	498	379	521	856	918	7,2 %
Total des emplois	3 254	3 274	3 633	4 267	4 624	8,4 %
La Réunion						
PIB	10 523	11 234	12 061	12 720	13 969	9,8 %
Importations	3 423	3 543	3 852	3 909	4 203	7,5 %
Total des ressources	13 946	14 777	15 913	16 629	18 172	9,3 %
Consommation finale	11 275	12 046	12 782	13 345	13 931	4,2 %
ménages	6 844	7 293	7 806	8 220	8 667	5,4 %
administrations (APU + ISBLSM) (1)	4 431	4 753	4 976	5 145	5 264	2,3 %
FBCF	2 151	2 166	2 708	3 120	3 524	12,9 %
Variations des stocks	-92	-81	-198	-74	55	NS
Exportations	612	646	621	238	662	178,2 %
Total des emplois	13 946	14 777	15 913	16 629	18 172	9,3 %

Source : INSEE, comptes économiques définitifs.

(1) Administrations publiques et institutions sans but lucratif au service des ménages.

Évolution des principaux indicateurs économiques dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

Ces tableaux ne représentent que les principaux indicateurs sélectionnés par départements et collectivités. Des analyses et de plus amples détails sont fournis dans les rapports annuels des agences de l'IEDOM.

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
1. Taux d'inflation moyen						
Guadeloupe	2,1 %	1,4 %	2,2 %	0,2 %	2,8 %	+2,6 pt
Guyane	2,1 %	3,4 %	3,5 %	0,7 %	0,1 %	-0,6 pt
Martinique	2,4 %	2,4 %	2,8 %	-0,3 %	1,7 %	+2,0 pt
La Réunion	2,6 %	1,3 %	3,0 %	0,4 %	1,6 %	+1,2 pt
Mayotte	1,4 %	4,4 %	4,1 %	2,7 %	1,4 %	-1,3 pt
Saint-Pierre-et-Miquelon	5,7 %	0,8 %	6,1 %	-0,9%	3,3%	+4,2 pt
2. Taux de chômage						
<i>INSEE (au sens du BIT - enquête emploi)</i>						
Guadeloupe	25,1 %	22,7 %	21,8 %	22,3 %	23,8 %	+1,5 pt
Guyane	27,6 %	20,6 %	21,8 %	21,1 %	21,0 %	-0,1 pt
Martinique	23,0 %	21,2 %	21,1 %	21,7 %	21,0 %	-0,7 pt
La Réunion	27,5 %	24,4 %	24,4 %	27,3 %	28,9 %	+1,6 pt
Mayotte	ND	ND	ND	17,6 %	ND	ND
Saint-Pierre-et-Miquelon (1)	8,4 %	10 %	10,5 %	9,5 %	7,8 %	-1,7 pt
3. Commerce extérieur (en millions d'euros)						
Importations						
Guadeloupe	2 224,3	2 404,9	2 545,6	1 973,4	2 213,6	12,2 %
Guyane	749,7	757,9	1 051,4	950,1	1 081,8	13,9 %
Martinique	2 410,3	2 429,0	2 723,3	2 026,9	2 539,6	25,3 %
La Réunion	3 901,9	3 971,1	4 525,9	4 180,8	4 264,8	2,0 %
Mayotte	253,1	336,7	374,1	360,0	318,6	-11,5 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	58,5	61,7	69,7	59,5	73,8	24,0 %
Exportations						
Guadeloupe	172,6	171,8	170,5	170,7	155,9	-8,7 %
Guyane	122,7	94,2	99,9	120,0	158,3	31,9 %
Martinique	412,7	320,0	367,1	278,9	334,5	19,9 %
La Réunion	238,0	267,0	257,9	246,9	281,5	14,0 %
Mayotte	5,9	6,6	4,6	5,1	10,1	98,0 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	7,0	6,0	6,5	3,7	4,3	14,9 %
Solde commercial de marchandises						
Guadeloupe	-2 051,7	-2 233,1	-2 375,1	-1 802,7	-2 057,7	-14,1 %
Guyane	-627,0	-663,7	-951,5	-830,1	-923,5	-11,3 %
Martinique	-1 997,6	-2 109,0	-2 356,2	-1 748,0	-2 205,1	-26,1 %
La Réunion	-3 663,9	-3 704,1	-4 268,0	-3 933,9	-3 983,3	-1,3 %
Mayotte	-247,2	-330,1	-369,5	-354,9	-308,5	13,1 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	-51,5	-55,7	-63,2	-55,8	-69,5	-24,6 %
Taux de couverture						
Guadeloupe	7,8 %	7,1 %	6,7 %	8,7 %	7,0 %	-1,7 pt
Guyane	16,4 %	12,4 %	9,5 %	12,6 %	14,6 %	+2,0 pt
Martinique	17,1 %	13,2 %	13,5 %	13,8 %	13,2 %	-0,6 pt
La Réunion	6,1 %	6,7 %	5,7 %	5,9 %	6,6 %	+0,7 pt
Mayotte	2,3 %	2,0 %	1,2 %	1,4 %	3,2 %	+1,8 pt
Saint-Pierre-et-Miquelon	12,0 %	9,7 %	9,3 %	6,3 %	5,8 %	-0,5 pt

(1) DEFEM: Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois. Estimation basée sur le rapport DEFEM1 / Population active au dernier recensement (2006)

ND : non disponible.

Évolution des principaux indicateurs sectoriels dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
1. Exportations de bananes (en milliers de tonnes)						
Guadeloupe	44,5	37,9	44,6	53,9	42,1	-21,9 %
Martinique	216,8	134,0	147,1	190,0	188,5	-0,8 %
2. Cannes manipulées par les sucreries (en milliers de tonnes)						
Guadeloupe	716,9	732,5	622,2	634,3	677,4	6,8 %
Martinique	59,6	84,5	75,5	89,5	70,3	-21,4 %
La Réunion	1 864	1 576	1 774	1 908	1 877	-1,6 %
3. Sucre produit (en milliers de tonnes)						
Guadeloupe	68,7	80,2	63,5	55,6	60,0	7,9 %
Martinique	4,1	5,8	4,7	5,6	4,0	-27,4 %
La Réunion	205	158	194	207	207	-0,1 %
4. Production de rhum (en hectolitres d'alcool pur)						
Guadeloupe	57 447	74 898	74 689	75 094	64 832	-13,7 %
Guyane	3 175	1 348	1 170	2 523	2 019	-20,0 %
Martinique	74 824	95 193	90 604	86 060	82 777	-3,8 %
La Réunion	92 263	110 109	119 032	111 075	93 704	-15,6 %
5. Exportations de rhum (en HAP)						
Guadeloupe	42 240	44 853	50 245	48 058	52 311	8,8 %
Martinique	53 067	52 846	59 399	60 389	64 415	6,7 %
La Réunion	70 761	77 047	85 654	108 621	79 430	-26,9 %
6. Élevage						
Abattages contrôlés de viande bovine (en tonnes)						
Guadeloupe	1 740	1 930	1 997	1 861	1 986	6,7 %
Guyane	282	283	281	303	311	2,6 %
Martinique	1 235	1 214	1 258	1 189	1 150	-3,3 %
La Réunion	1 841	1 915	1 783	1 807	1 869	3,4 %
Abattages contrôlés de viande porcine (en tonnes)						
Guadeloupe	732	957	1 037	992	1 226	23,6 %
Guyane	453	449	408	441	402	-8,8 %
Martinique	971	1 010	1 080	998	1 174	17,6 %
La Réunion	12 368	12 355	11 554	11 802	11 616	-1,6 %
7. Riz de Guyane						
Production (en tonnes)	15 073	8 671	9 704	9 035	9 481	4,9 %
Rendement moyen (tonnes / hectare)	1,7	2,3	3,3	2,95	3,11	5,4 %
8. Exportations d'ylang-ylang de Mayotte (en tonnes)						
	7,8	8,0	6,6	2,2	4,1	86,4 %
9. Exportations de poissons d'aquaculture frais et entiers de Mayotte (en tonnes)						
	118,0	119,6	95,2	89	60	-32,6 %
10. Pêche crevettière de Guyane (en tonnes)						
	2 239	2 379	1 531	1 346	969	-28,0 %
11. Pêche artisanale à Saint-Pierre-et-Miquelon (en tonnes)						
	1 332	1 693	1 388	1 534	2 161	40,9 %
12. Pêche industrielle à Saint-Pierre-et-Miquelon (en tonnes)						
	1 844	1 925	1 610	1 420	1 078	-24,1 %

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
13. Ventes de ciment (en tonnes)						
Guadeloupe (consommation)	277 860	288 376	261 639	231 966	239 473	-11,3 %
Guyane	72 905	86 730	97 461	80 701	80 009	-17,2 %
Martinique (production)	258 277	264 900	263 700	200 800	200 200	-0,3 %
La Réunion	596 471	620 315	583 454	ND	ND	-
Mayotte (importation)	84 256	86 475	196 246	95 742	83 628	-12,7 %
Saint-Pierre-et-Miquelon (importation)	1 290	1 760	ND	ND	ND	-
Saint-Barthélemy (importation)	13 144	15 927	14 567	13 657	14 810	-6,2 %
14. Consommation d'énergie électrique (en millions de kWh)						
Guadeloupe	1 603	1 671	1 660	1 687	1 788	6,0 %
Guyane	653	670	696	716	ND	-
Martinique	1 335	1 488	1 530	1 530	1 617	4,3 %
La Réunion (production)	2 365	2 461	2 546	2 618	2 699	3,1 %
Mayotte	148	167	188	220	239	8,6 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	42	44	44	45	45	0,9 %
Saint-Martin (production)	173	181	178	188	197	4,8 %
Saint-Barthélemy (production)	91	92	89	91	94	3,3 %
15. Tourisme						
Nombre de touristes de croisières (1)						
Guadeloupe	72 383	91 860	114 800	111 263	105 133	-5,5 %
Martinique	96 089	76 698	87 400	69 749	74 156	21,5 %
Saint-Martin	8 843	8 500	9 146	13 383	12 998	-2,9 %
Saint-Martin (partie hollandaise incluse)	1 430 488	1 430 406	1 354 958	1 228 529	ND	-
Saint-Barthélemy	45 636	45 039	42 477	47 732	38 005	-20,4 %
Nombre de touristes de séjour						
Guadeloupe (2)	607 000	407 944	411 500	346 500	ND	-
Martinique	503 474	501 491	479 933	441 647	475 886	7,8 %
La Réunion	278 800	380 500	396 400	421 900	ND	-
Mayotte	31 100	40 700	38 000	49 500	52 800	6,7 %
Coefficient d'occupation des chambres d'hôtels						
Guadeloupe (3)	54,0 %	58,5 %	56,7 %	49,7 %	53,8 %	+4,1 pt
Martinique (3)	59,4 %	59,4 %	54,7 %	52,3 %	55,6 %	+3,3 pt
La Réunion	51,8 %	58,4 %	59,1 %	57,1 %	60,7 %	+3,6 pt
Guyane (3)	51,9 %	53,8 %	59,1 %	62,4 %	61,9 %	-0,5 pt
Saint-Martin	60,1 %	60,1 %	56,2 %	49,9 %	50,2 %	+0,3 pt

(1) Hors plaisanciers. (2) Année 2006 : Iles du Nord comprises. (3) : estimation effectuée à partir de la moyenne simple des coefficients mensuels d'occupation des chambres publiés par l'INSEE.

ND : non disponible.

Sources : AHSM, CODERUM, CTCS, CTICS, Douanes, DAF, Direction départementale des affaires maritimes, Ciments antillais, Ciments guyanais, CER-BTP, Comité des îles de Guadeloupe, Comité martiniquais du tourisme, Comité départemental du tourisme de Mayotte, Port de Gustavia, Direction régionale au commerce, à l'artisanat et au tourisme, DRCCRF, EDF, EDM, INSEE, Office du Tourisme de Saint-Martin, Préfectures, Régie du droit de quai de Saint-Barthélemy, SEMAM, Syndicat des Producteurs exportateurs de sucre et de rhum.

Évolution des principaux indicateurs monétaires et financiers dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

Indicateurs monétaires

en millions d'euros

	2006	2007	2008	2009	2010*	Variations 2010/2009
Encours total de crédits*	28 641	31 891	34 587	35 192	36 790	4,5 %
Guadeloupe	6 089	6 757	7 215	7 297	7 849	7,6 %
Guyane	1 753	1 857	2 084	2 211	2 320	5,0 %
Martinique	6 430	6 955	7 524	7 563	8 107	7,2 %
La Réunion	13 808	15 654	16 925	17 221	17 598	2,2 %
Mayotte	419	525	700	754	764	1,3 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	143	143	138	147	151	2,8 %
Actifs financiers globaux	21 536	23 320	23 853	24 663	25 585	3,7 %
Guadeloupe	5 378	5 810	6 047	6 323	6 591	4,2 %
Guyane	1 087	1 136	1 191	1 260	1 379	9,4 %
Martinique	5 163	5 670	5 827	6 021	6 269	4,1 %
La Réunion	9 443	10 193	10 252	10 490	10 755	2,5 %
Mayotte	278	307	328	357	383	7,1 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	186	204	208	210	209	-0,7 %
Encours de crédit sain des entreprises	12 907	14 393	15 718	15 325	15 495	1,1 %
Guadeloupe	2 756	3 109	3 351	3 310	3 370	1,8 %
Guyane	849	938	1 083	1 125	1 130	0,5 %
Martinique	2 776	2 953	3 242	3 178	3 283	3,3 %
La Réunion	6 334	7 130	7 731	7 410	7 409	0,0 %
Mayotte	162	227	279	269	267	-0,7 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	30	35	32	34	35	2,0 %
Encours de crédit sain des ménages	10 255	11 454	12 258	12 602	13 323	5,7 %
Guadeloupe	2 037	2 267	2 444	2 508	2 730	8,9 %
Guyane	418	495	558	597	688	15,3 %
Martinique	2 318	2 593	2 780	2 812	2 968	5,5 %
La Réunion	5 280	5 854	6 191	6 385	6 621	3,7 %
Mayotte	139	178	215	225	237	5,5 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	63	67	70	76	79	5,1 %
Actifs financiers globaux des entreprises	4 742	5 464	5 272	5 405	5 491	1,6 %
Guadeloupe	1 103	1 268	1 218	1 278	1 325	3,7 %
Guyane	247	256	271	294	323	9,9 %
Martinique	1 030	1 288	1 265	1 272	1 300	2,2 %
La Réunion	2 280	2 547	2 410	2 447	2 399	-2,0 %
Mayotte	67	85	87	89	122	37,4 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	15	21	20	26	22	-15,1 %
Actifs financiers globaux des ménages	15 251	16 318	16 920	17 613	18 474	4,9 %
Guadeloupe	3 955	4 210	4 437	4 678	4 912	5,0 %
Guyane	746	776	802	843	913	8,4 %
Martinique	3 848	4 125	4 285	4 447	4 635	4,2 %
La Réunion	6 438	6 914	7 079	7 297	7 657	4,9 %
Mayotte	121	140	166	193	203	5,4 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	143	152	152	155	154	-1,1 %
Taux de créances douteuses brutes des établissements de crédit locaux						
Guadeloupe	9,23 %	8,75 %	7,92 %	7,86 %	8,33 %	0,5 pt
Guyane	7,73 %	5,98 %	5,03 %	4,59 %	4,66 %	0,1 pt
Martinique	7,24 %	6,81 %	6,22 %	7,08 %	6,68 %	-0,4 pt
La Réunion	3,91 %	3,68 %	4,02 %	5,21 %	5,82 %	0,6 pt
Mayotte	9,61 %	3,50 %	3,48 %	4,53 %	4,97 %	0,4 pt
Saint-Pierre-et-Miquelon	14,13 %	12,78 %	12,20 %	9,37 %	7,75 %	-1,6 pt

* Encours sain + créances douteuses nettes + provisions.

Indicateurs d'équipement bancaire

	2006	2007	2008	2009	2010*	Variations 2010/2009
Nombre de guichets bancaires	585	600	621	622	625	0,5 %
Guadeloupe	140	146	148	147	148	0,7 %
Saint-Martin	12	12	12	12	13	8,3 %
Saint-Barthélemy	9	9	9	9	9	0,0 %
Guyane	37	37	40	42	41	-2,4 %
Martinique	151	151	152	154	151	-1,9 %
La Réunion	206	214	226	228	232	1,8 %
Mayotte	25	26	27	25	25	0,0 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	5	5	7	5	6	20,0 %
Nombre de DAB-GAB	1 156	1 211	1 248	1 296	1 388	7,1 %
Guadeloupe	252	263	277	286	332	16,1 %
Saint-Martin	12	22	22	25	28	12,0 %
Saint-Barthélemy	9	10	10	10	10	0,0 %
Guyane	78	83	87	90	97	7,8 %
Martinique	315	331	332	348	353	1,4 %
La Réunion	443	449	466	485	509	4,9 %
Mayotte	41	46	47	45	52	15,6 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	6	7	7	7	7	0,0 %
Nombre de cartes bancaires en circulation	1 782 130	2 188 912	2 282 252	2 295 004	2 397 789	4,5 %
Guadeloupe	495 301	517 270	544 401	549 838	586 298	6,6 %
Guyane	168 858	176 114	190 287	193 794	209 067	7,9 %
Martinique	491 912	514 343	537 971	564 375	592 972	5,1 %
La Réunion	581 141	929 229	957 042	934 894	950 792	1,7 %
Mayotte	40 570	47 272	47 868	46 648	53 240	14,1 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	4 348	4 684	4 683	5 455	5 420	-0,6 %
Nombre de comptes bancaires	4 517 457	4 630 778	4 668 527	4 810 517	4 873 379	1,3 %
Guadeloupe	1 170 670	1 205 602	1 197 579	1 240 052	1 283 364	3,5 %
Guyane	257 435	274 845	275 446	280 935	297 345	5,8 %
Martinique	1 233 563	1 234 752	1 259 961	1 268 384	1 285 389	1,3 %
La Réunion	1 756 845	1 811 128	1 831 082	1 904 922	1 882 150	-1,2 %
Mayotte	79 215	84 532	84 322	96 709	106 200	9,8 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	19 729	19 919	20 137	19 515	18 931	-3,0 %

* Données 2010 provisoires.

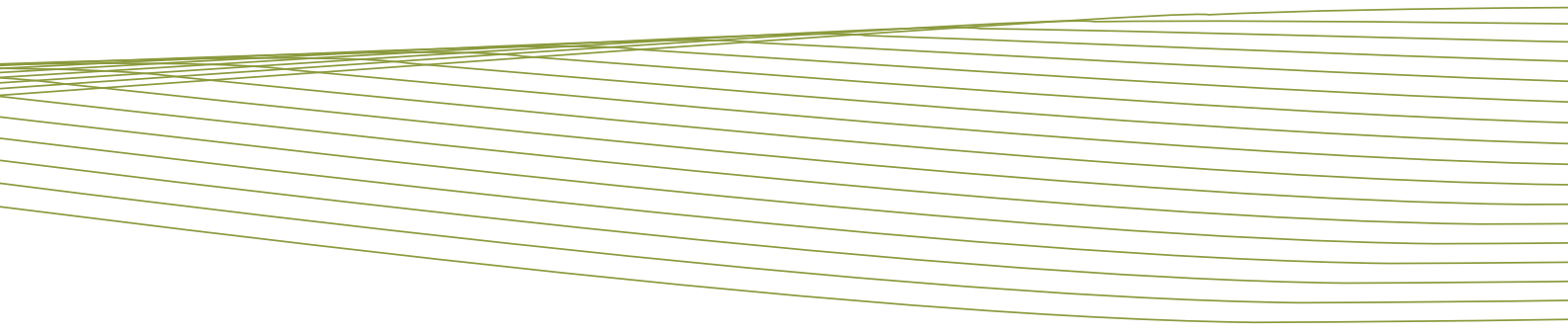
NB : - les séries ayant été actualisées, certaines données ont été révisées par rapport aux publications antérieures.
- Saint-Barthélemy et Saint-Martin : données partielles.

Évolution des encours de risques recensés dans le SCR entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010

Montants en millions d'euros

	2009	2010	Évolution en %
Guadeloupe (1)			
Crédits à court terme	522	537	+2,9
Crédits à terme	3 468	3 663	5,6
Crédit-bail et opérations assimilées	218	229	5
Crédits titrisés	5	4	-20
Engagements de hors bilan	761	760	0,1
Total	4 973	5 193	4,4
Guyane			
Crédits à court terme	108	106	-1,9
Crédits à terme	1261	1 389	10,2
Crédit-bail et opérations assimilées	80	70	-12,5
Crédits titrisés	5	7	40
Engagements de hors bilan	186	223	19,9
Total	1 641	1 795	9,4
Martinique			
Crédits à court terme	500	596	19,2
Crédits à terme	3 960	3 973	0,3
Crédit-bail et opérations assimilées	178	192	-7,9
Crédits titrisés	2	2	-
Engagements de hors bilan	689	677	-1,7
Total	5 329	5 440	2,1
Saint-Pierre-et-Miquelon			
Crédits à court terme	11	10	-9,1
Crédits à terme	46	51	10,9
Crédit-bail et opérations assimilées	0	0	-
Crédits titrisés	0	0	-
Engagements de hors bilan	11	12	9,1
Total	68	73	7,4
La Réunion			
Crédits à court terme	1 144	1 135	-0,8
Crédits à terme	7 682	7 907	2,9
Crédit-bail et opérations assimilées	309	311	0,7
Crédits titrisés	11	10	-9,1
Engagements de hors bilan	1 301	1 724	32,5
Total	10 448	11 087	6,1
Mayotte			
Crédits à court terme	61	131	114,8
Crédits à terme	422	475	12,6
Crédit-bail et opérations assimilées	5	6	20
Crédits titrisés	0	0	-
Engagements de hors bilan	77	33	-48
Total	565	579	2,5

(1) y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy



COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES DOM - STATISTIQUES 2010

Zones	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Saint- Pierre-et- Miquelon	Mayotte	DOM	Métropole
Réception des dossiers et orientation								
Dossiers déposés	350	191	447	1 151	0	7	2 146	218 102
Dossiers soumis pour examen de recevabilité	302	174	460	922	0	3	1 861	193 941
Décisions d'orientation de la commission	254	174	383	788	0	3	1 602	189 360
a. vers une demande d'ouverture d'une PRP	46	20	69	136	0	0	271	50 119
b. vers une demande d'ouverture d'une procédure classique	208	154	314	652	0	3	1 331	139 241
Décisions d'irrecevabilité	39	0	53	134	0	0	226	13 622
Procédure de rétablissement personnel								
Accords des débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP	34	19	66	167	0	0	286	36 968
Refus ou absence de réponse des débiteurs sur l'ouverture d'une PRP	2	1	0	10	0	0	13	
Jugements d'ouverture d'une PRP	46	17	16	134	0	0	213	
Jugements de clôture d'une PRP prononcés	26	22	8	143	0	0	199	
Phase amiable								
Plans conventionnels conclus	107	100	125	373	0	4	709	86 419
Constats de non-accord entérinés	69	30	122	305	0	0	526	54 589
Clôtures de la phase amiable	27	11	54	239	0	2	333	
a. Clôtures avant recevabilité	17	6	36	198	0	1	258	
b. Clôtures après recevabilité	10	5	18	41	0	1	75	
Dossiers entièrement traités en phase amiable	273	160	420	1 194	0	2	2 049	
Phase de recommandation								
Demandes de mise en œuvre de la phase de recommandation	50	25	103	285	0	0	463	48 510
Recommandations élaborées	61	23	81	313	0	0	478	34 576
Recommandations ordinaires	22	14	76	83	0	0	195	
Recommandations combinées (art. L 331-7 et L 331-7-1)	15	9	3	111	0	0	138	
Recommandations extraordinaires (article L 331-7-1)	23	0	2	119	0	0	144	
Réexamen d'un dossier dans le cadre de l'article L 331-7-1	8	0	0	68	0	0	76	
Recommandations homologuées par le juge	45	13	33	274	0	0	365	37 381
Ratios								
Taux de recevabilité	87%	100%	88%	85%	0%	100%	88%	93%
Taux de succès	58%	74%	47%	52%	0%	80%	54%	61%*
Taux d'orientation vers une PRP	18%	11%	18%	17%	0%	0%	17%	26%
Demandes d'ouverture de la phase de recommandation / non-accords en phase amiable	72%	83%	84%	93%	nd	nd	88%	89%

Données métropole : suite à l'entrée en vigueur des dispositions de la loi Lagarde pour le surendettement, les postes statistiques ont dû être revus. Par conséquent, certaines données n'apparaissent plus.

* Le taux de succès de la métropole ne prend pas en compte le montant de la ligne "b. Clôtures après recevabilité" qui n'a pu être renseigné. Toutefois, cette ligne impacte ce taux de manière non significative.

LE FICHER CENTRAL DES CHÈQUES (FCC)

Nombre de personnes physiques interdits bancaires (stock au 31/12)

	2009	2010	Variation en %
3 DFA	49 464	46 432	-6,1
DFA dont SPM	49 493	46 455	-6,1
Réunion	22 280	21 554	-3,3
Océan Indien	23 937	23 159	-3,3
Total IEDOM	73 430	69 614	-5,2

Nombre de personnes morales interdits bancaires (stock au 31/12)

	2009	2010	Variation en %
3 DFA	5 889	5 651	-4,0
DFA dont SPM	5 892	5 655	-4,0
Réunion	2 731	2 656	-2,7
Océan Indien	2 934	2 894	-1,4
Total IEDOM	8 826	8 549	-3,1

RÉPARTITION DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT INTERVENANT DANS LES DÉPARTEMENTS ET LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

7 grands réseaux bancaires nationaux

Le groupe Banques Populaires Caisse d'Épargne

Le réseau BRED Banques populaires

Les banques mutualistes et coopératives

BRED-BP
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

CRCMMOM
Guadeloupe
Martinique
La Réunion

CASDEN
La Réunion
Guadeloupe
Martinique
Guyane

Les sociétés financières

BRED COFILEASE
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion

SOFIAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane

SOFIDER-OI
La Réunion
Mayotte

Le réseau BPCE IOM

Les banques

BDAF
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

BDSPM
Saint-Pierre-et-Miquelon

BR
La Réunion
Mayotte

Les banques mutualistes et coopératives

CEPAC
La Réunion
Guadeloupe
Martinique

CEIDF
Saint-Pierre-et-Miquelon

Le réseau Natixis

Les sociétés financières

**OCEOR LEASE
REUNION**
La Réunion
Mayotte

NATIXIS FACTOR
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion

Le réseau Crédit agricole

Les banques

BFCAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

Les banques mutualistes et coopératives

CRCAMMG
Martinique
Guyane

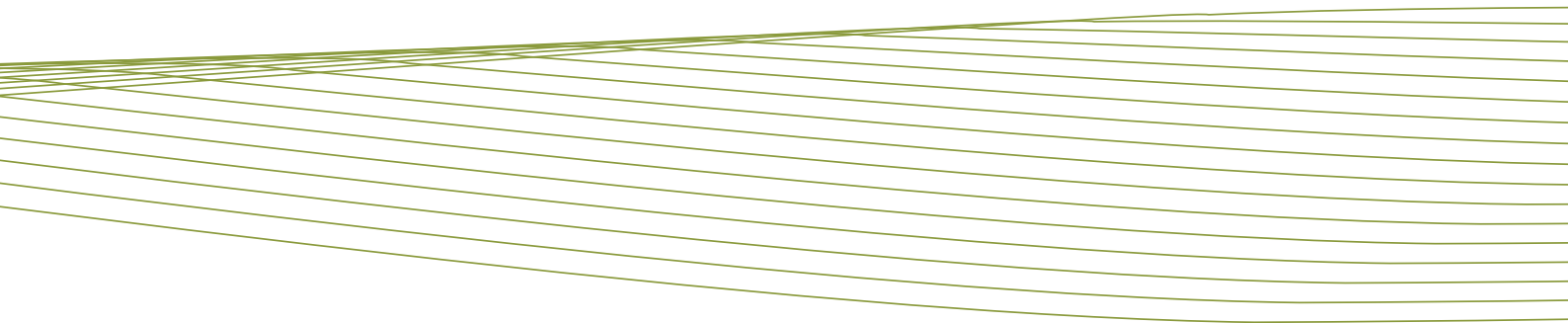
CRCAMR
La Réunion
Mayotte

CRCAMG
Guadeloupe
Saint-Barthélemy

Le réseau Crédit mutuel

Les banques mutualistes et coopératives

FCMAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Saint-Martin



Autres Les IFS Groupe La Poste

Le réseau Société générale

Le réseau BNP Paribas

Les banques

SGBA
Guadeloupe
Martinique

BFCOI
La Réunion
Mayotte

Les sociétés financières

CGA
La Réunion

CFB
La Réunion

Les banques

BNP Paribas
Guadeloupe
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

BNP Paribas
Martinique

BNP Paribas
Guyane

BNP Paribas
La Réunion

Les sociétés financières

CETEM
Guadeloupe
Martinique
Guyane

CMOI
La Réunion

CAFINEO
Guadeloupe
Martinique
La Réunion
Guyane

Les banques

DEXIA
La Réunion

Les sociétés financières

FORTIS
FORTIS OCEAN INDIEN
La Réunion

GENERAL ELECTRIC MONEY

SOGUAFI
Guadeloupe

SOMAFI
Martinique
Guyane

SOREFI
La Réunion
Mayotte

REUNIBAIL
La Réunion

RR INVESTISSEMENT

SAGEFI
Guadeloupe
Martinique

SCISPM
Saint-Pierre-et-Miquelon

Etablissement non soumis à la loi bancaire

CDC
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion

Les institutions financières spécialisées

OSEO
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte

AFD
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte
Saint-Pierre-et-Miquelon

Les banques

LA BANQUE POSTALE
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte
Saint-Pierre-et-Miquelon
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

EN 2010

41 établissements disposent d'une implantation locale dans les DCOM

- dont
- 12 banques
- 9 banques mutualistes et coopératives
- 17 sociétés financières
- 2 institutions financières spécialisées
- 1 établissement non soumis à la loi bancaire



Libellule.

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX FAITS EN 2010 DANS LES DOM ET LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Cette chronologie n'a pas vocation à être exhaustive, mais s'attache à retracer les principaux événements qui ont marqué les économies dominiennes en 2010.

Faits économiques et sociaux

Janvier

DCOM. Le dispositif d'aide à la rénovation hôtelière est publié au Journal Officiel du 24 janvier. Les structures hôtelières bénéficient ainsi d'une aide financière pour améliorer leurs prestations de logement.

DOM. Les électeurs martiniquais et guyanais acceptent (respectivement à 68,3 % et 57,5 %), le passage à une collectivité unique régie par l'article 73 de la Constitution.

Mayotte. Visite dans l'océan Indien du chef de l'État, accompagné de la ministre de l'Outre-mer et de la secrétaire d'État à l'Écologie : annonce de la réalisation prochaine à Mayotte de plusieurs projets dont la construction de la piste longue permettant des vols directs à destination de la métropole, celle d'un nouveau centre de rétention administrative à Pamandzi, l'arrivée du haut débit et de la TNT et la création d'une antenne universitaire de niveau bac+2.

Mayotte. Inauguration du second quai de Longoni, après cinq ans de travaux. Le coût de l'investissement est de 82 millions d'euros.

La Réunion. Mise en service à Sainte-Rose d'une ferme solaire : les 100 000 panneaux solaires répartis sur deux sites de 30 hectares permettent d'atteindre une capacité de 15,6 MW en crête.

Guadeloupe. La holding Société d'exploitation des supermarchés de Guadeloupe (SESG) devient le nouveau propriétaire des sept supermarchés Match de Guadeloupe. Ces supermarchés prennent l'enseigne « Super U ».

Guyane. L'AFD accorde un prêt de 15 M€ au ministère de la Santé du Suriname pour la construction et la réhabilitation de centres hospitaliers et de centres de santé.

Février

DCOM. Annoncé lors du Conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM), une nouvelle structure (le GIRC) visant à surveiller les pratiques concurrentielles (formation des prix, respect des règles de concurrence) est lancée le 2 février.

Martinique. Le chef de l'État, en visite à la Martinique les 17 et 18 février, se prononce sur l'avenir institutionnel de l'île en rappelant qu'un choix devra être fait sur la nature de l'exécutif de la nouvelle collectivité (unique ou collégial) et indique sa volonté de limiter le nombre de conseillers territoriaux.

Guadeloupe. Suspension jusqu'à fin mai de la récolte de bananes en raison des dégâts causés par les pluies de cendres du volcan la Soufrière de l'île de Montserrat. La perte est estimée à près de 15 millions d'euros.

Guyane. Le chef de l'État, en visite dans le département, évoque l'avenir institutionnel et économique de la Guyane, en affirmant son souhait de faire de la Guyane un pôle d'attractivité régionale (adoption du schéma minier, ouverture du pont de l'Oyapock ; projet « Guyane, base avancée » qui a pour objectif de faire de la Guyane la base d'entraînement des équipes françaises pour le Mondial 2014 et les Jeux Olympiques 2016 au Brésil).

Mayotte. La loi n° 2010-165 du 23 février 2010, ratifiant l'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009, portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés, est publiée au Journal Officiel du 24 février. Elle confirme un nouveau député de plus pour Mayotte avec la création de deux circonscriptions pour les élections législatives du 19 juin 2012.

La Réunion. Inauguration par l'ambassadeur de Chine du consulat chinois de Saint-Denis. Les premiers visas sont délivrés à cette occasion.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Le Conseil territorial annonce un excédent budgétaire pour la deuxième année consécutive. Celui-ci s'élève à 2 millions d'euros pour l'exercice 2009 (500 000 euros en 2008).

Mars

Martinique. Serge Letchimy est élu à la présidence de la Région Martinique, après la victoire de sa liste aux élections régionales devant celles d'Alfred Marie-Jeanne et d'André Lesueur.

Guadeloupe. Victorin Lurel est élu à la présidence de la Région Guadeloupe, après la victoire de sa liste aux élections régionales dès le premier tour avec 56 % des suffrages exprimés.

Guyane. Rodolphe Alexandre est élu président de Région après la victoire de sa liste face à celle emmenée par Christiane Taubira.

La Réunion. Didier Robert est élu président du Conseil régional.

Guyane. Réouverture du pont du Larivot, sur la rivière Cayenne, après 110 jours de fermeture pour travaux, et le déblocage de 18 M€ (pour les travaux de réfection du pont et des voies de contournement). Le Préfet de Guyane annonce le lancement des études relatives à la construction d'un nouveau pont sur la rivière Cayenne. Ouverture de la route du fleuve entre Saint-Laurent-du-Maroni et Apatou.

La Réunion. Le tribunal de commerce place sous procédure de sauvegarde 45 des 78 sociétés du groupe Caillé.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Le 21 mars, le nouveau catamaran de la Collectivité devant assurer la desserte maritime de passagers avec Miquelon et Fortune arrive sur l'archipel.

Avril

Guyane. Signature d'une convention de partage du patrimoine de la SA HLM, cinq mois après sa liquidation, entre les trois bailleurs sociaux présents en Guyane, la SIMKO, la SIGUY et la SEMSAMAR.

Mayotte. Les représentants de l'ensemble des enseignes de la grande distribution à Mayotte signent la charte pour le pouvoir d'achat, en présence du Préfet et du Président du Conseil général. Ils s'engagent ainsi à répercuter sur les prix la baisse des droits de douanes et taxes de consommation de 300 produits de première nécessité. Cette signature entérine les conclusions des États Généraux d'Outre-mer et du Conseil interministériel de l'Outre-mer pour lutter contre la vie chère.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Le Comité consultatif franco-canadien des pêches maintient les quotas attribués à Saint-Pierre-et-Miquelon pour la saison 2010-2011, soit 1 794 tonnes de morue, 306 tonnes de sébaste, 73,45 tonnes de plie grise et 1 155 tonnes de pétoncle d'Islande.

Mai

DCOM. Marie-Luce Penchard, ministre de l'Outre-mer, signe une convention de partenariat entre le délégué général du Trésor, les représentants d'UBI France et les CCI des départements d'outre-mer visant à aider les entreprises à élargir leur zone de chalandise et à renforcer leurs échanges avec les pays voisins. Un budget de 1,5 million d'euros est alloué au projet.

Guyane. Premier lancement d'Ariane 5 en 2010 et mise en orbite de deux satellites, Astra-3B (satellite de télécommunications européen) et Comsat Bw-2 (satellite allemand de communication militaire).

La Réunion. Ouverture d'une faculté de médecine : la création d'une unité de formation et de recherche en santé (UFR) précède la naissance d'un centre hospitalier universitaire.

Juin

Martinique. Le 25 juin, la Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique inaugure la nouvelle gare maritime de Fort-de-France dix ans après le début des travaux. La structure est conçue pour recevoir simultanément 2 navires de 400 passagers.

Martinique. La liaison Fort-de-France / Caracas est désormais assurée par la compagnie LTA à raison de deux vols par semaine, via un ATR de 46 sièges. Le Comité martiniquais du tourisme envisage de lancer des actions de promotion de la Martinique au Venezuela.

Guyane. Deuxième lancement d'Ariane 5 et mise en orbite de deux satellites : Arabsat-5A (télécommunications) pour l'opérateur Arabsat et COMS (multi-missions) pour le Korea Aerospace Research Institute (KARI).

Guyane. Création du Comité régional à l'exportation et à la coopération, composé des services de l'État, des collectivités locales, de l'AFD et des chambres consulaires. L'objectif est de soutenir la production et l'exportation des productions domestiques vers les pays limitrophes.

Saint-Pierre-et-Miquelon, bécasseau Sanderling.



La Réunion. Définition par la Région d'une nouvelle stratégie marketing pour le tourisme basé sur un partenariat entre les « Îles Vanille » : La Réunion, les Seychelles, l'Île Maurice et Madagascar.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Le nouveau bateau chargé d'assurer la liaison entre Saint-Pierre et Langlade est entré en service le 18 juin.

Juillet

Océan Indien. La compagnie aérienne régionale Air Austral officialise la commande de deux Boeing 777-200 LR qui seront positionnés sur la liaison Paris-Mayotte.

Martinique. Les travaux de construction de la nouvelle centrale EDF débutent. La nouvelle structure s'étend sur un site de 7 hectares. L'investissement est estimé à 450 millions d'euros et la nouvelle centrale devrait être opérationnelle à mi-2012.

Guadeloupe. L'ANACT rend publiques ses conclusions sur l'approvisionnement en carburant aux Antilles et en Guyane. Parmi les trois scénarii retenus (fourniture depuis Trinidad, depuis l'Europe ou statu quo), le maintien de la SARA est préconisé avec la création d'un conseil de surveillance et la recherche avec la DGCCRF des mécanismes permettant d'atténuer les retards à l'ajustement des prix du carburant.

Guyane. Augmentation de 9 centimes du prix administré de l'essence (soit 1,42 €/l) et de 11 centimes du prix du gazole (soit 1,22 €/l), après neuf mois de stabilité.

Mayotte. Dans le cadre du rattrapage social de Mayotte vis-à-vis de la métropole, le SMIG net mahorais est fixé à 85 % du SMIC net métropolitain à compter du 1^{er} juillet 2010, soit une hausse de 6,75 %, portant le salaire net à 1 006 euros net par mois.

Mayotte. Le contrat de construction et de maintenance du câble sous-marin Lion II est signé le 23 juillet. Cette signature marque le lancement d'une première tranche de travaux de pose du câble en fibre optique entre La Réunion, le nord de Madagascar et Mayotte (soit un investissement de plus de 60 millions d'euros).

Août

Guadeloupe. L'AFD octroie un prêt de 25 millions d'euros à la Région Guadeloupe pour le financement partiel de son plan de relance visant à accompagner la collectivité dans le financement du volet « environnement et protection contre les risques naturels ».

Martinique. Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de dengue (35 000 cas et 13 décès confirmés), la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, et la ministre de l'Outre-mer, Marie-Luce Penchard, se rendent à la Martinique. Le déblocage de 100 000 euros est annoncé pour financer un vaste plan d'élimination des déchets et de véhicules hors d'usage.

Guyane. Troisième lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications NILESAT 201 et RASCOM-QAF1R pour les opérateurs égyptien Nilesat et africain Rascom-Star-QAF.

La Réunion. Les « pitons, cirques et remparts » de La Réunion rejoignent la liste des biens naturels inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Septembre

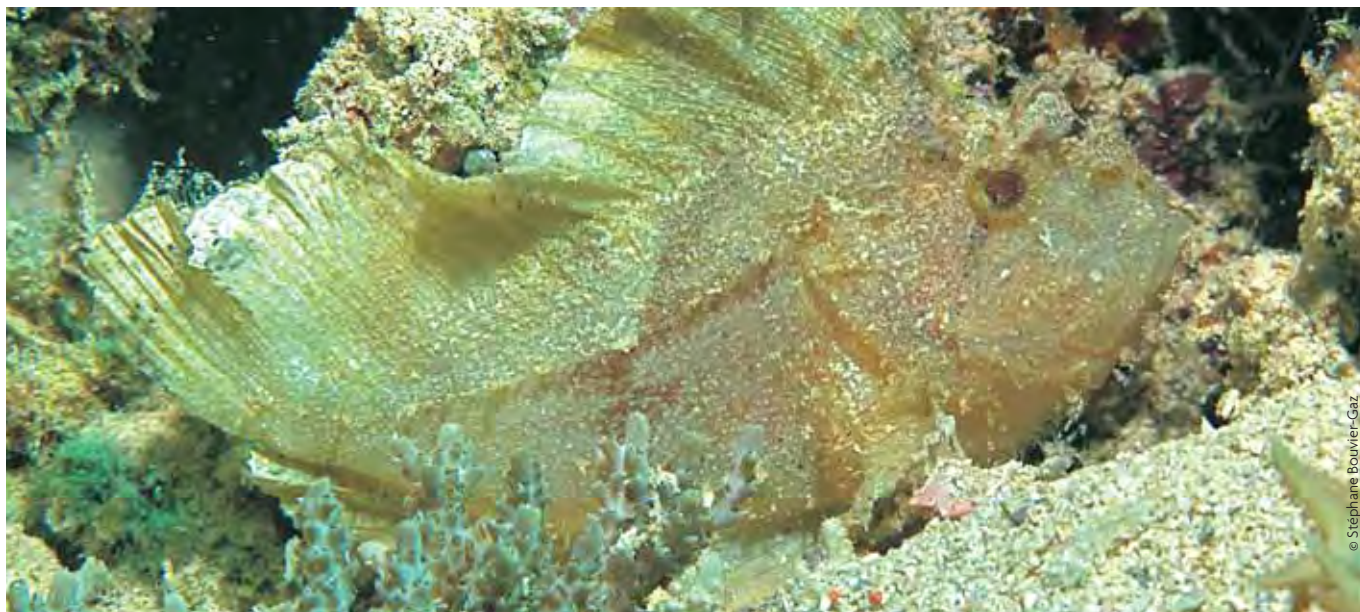
La Réunion. Avec 45 000 passagers en 2010 (+62 % en deux ans), l'activité croisière augmente fortement, dopée par l'arrivée en 2008 du groupe italien Costa Croisière.

La Réunion. Rachat des 34 stations-service Caltex de l'île par le groupe sud-africain Engen Petroleum.

Mayotte. Sur le site de la centrale électrique d'EDM à Longoni, 4 582 panneaux solaires sont installés sur le sol, sur une surface de 2 hectares. L'installation a une capacité de production de 1 mégawatt et peut alimenter 2 300 personnes par an.

Saint-Pierre-et-Miquelon. L'OPANO fixe de nouveaux quotas pour l'année 2011. Les principales évolutions portent sur une réduction des quotas de crevettes nordiques et une augmentation des quotas de morue.

Mayotte, rascasse feuille (*Taenianotus tricanthus*).



Octobre

Guadeloupe. Le 7 octobre, la Chambre de commerce et d'industrie territoriale des îles de Guadeloupe (CCITIG) naît de la fusion des Chambres de commerce et d'industrie de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre.

Martinique. Suite à un accord d'affiliation, intervenu en début d'année, entre le groupe Leclerc et le groupe Lancry, les deux hypermarchés Carrefour, détenus par ce dernier, opèrent un changement d'enseigne. Le groupe Lancry conserve son statut de commerçant indépendant.

Martinique. Dans la nuit du 30 au 31 octobre, le passage du cyclone *Tomas* provoque de nombreux dégâts matériels, de nombreuses pertes des productions agricoles (canne à sucre, banane, cultures maraichères et vivrières) et des perturbations affectant les réseaux électrique et routier.

Guyane. Présentation par la ministre chargée de l'Outre-mer, Marie-Luce Penchard, d'un projet de loi autorisant un accord franco-brésilien de lutte contre l'orpaillage illégal.

Guyane. Quatrième lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications, W3B (européen) et BSAT-3b (japonais).

La Réunion. Signature à Paris du protocole de Matignon par le Premier ministre, François Fillon. Une enveloppe de 2,2 milliards d'euros sera consacrée à la future route du littoral, au Trans Eco-Express et aux plateformes aéroportuaires de Gillot et de Pierrefonds.

Mayotte. Le géant québécois de l'ingénierie, SNC Lavalin, remporte l'appel d'offre concernant la construction de la nouvelle aérogare de Mayotte ainsi que sa concession pour une durée de 15 ans. Dzaoudzi sera désormais le 7^e aéroport français géré par SNC Lavalin. La livraison du chantier, dont le montant est estimé à 43 M€, est prévue pour la fin de l'année 2012.

Saint-Barthélemy. La collectivité d'outre-mer de Saint-Barthélemy obtient le 29 octobre, à Bruxelles, le statut européen de pays et territoire d'outre-mer (PTOM). À compter du 1^{er} janvier 2012, elle cessera d'être une région ultrapériphérique (RUP) et pourra s'écarter des normes européennes pour s'adapter à ses spécificités.

Novembre

DCOM. Le 30 novembre, la TNT est déployée dans l'ensemble de l'Outre-mer français. Elle permet la réception de 10 chaînes gratuites dont celles du groupe France télévision et Arte.

DOM. Le décret n° 2010-1332 du 8 novembre 2010 modifie le mode de calcul et de fixation des prix des produits pétroliers et du gaz de pétrole liquéfié dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique. Fixés le premier jour de chaque mois, les prix maximum de sortie de raffinerie, de distribution (gros et détail) prennent en compte le coût moyen des produits importés et le taux de change euro-dollar.

Martinique. Le Conseil général de la Martinique lance un programme de travaux d'urgence en soutien au BTP pour un montant de 30 millions d'euros.



Guyane, Acanthacée.

Guyane. Cinquième lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications INTELSAT 17 (opérateur international) et HYLAS 1 (européen).

Guyane. Adoption à l'Assemblée nationale d'un amendement qui vise à rendre applicable en Guyane une loi sur la traçabilité de l'or (loi qui était auparavant applicable en métropole et dans les DOM, sauf en Guyane).

Mayotte. Le décret n° 2010-1315 publié au Journal Officiel du 4 novembre étend à Mayotte les dispositions du Code de la construction et de l'habitation relatives aux prêts et subventions pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés.

La Réunion. Inauguration du nouveau terminal céréalier au Port-Est. 38 millions d'euros ont été investis pour cet équipement structurant pour le territoire.

Saint-Pierre-et-Miquelon. La 17^e réunion extraordinaire de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), réunie à Paris du 17 au 29 novembre, reconduit les quotas d'espadon (60 tonnes) et de thon rouge (4 tonnes) accordés à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Décembre

Guyane. Sixième lancement d'Ariane 5 et mise en orbite de deux satellites de télécommunications (HISPASAT 1E et KOREASAT 6) pour les opérateurs espagnol Hispasat et coréen KT Corporation.

La Réunion. Les usines du Gol et de Bois-Rouge ont broyé 1 877 197 tonnes de cannes en 2010, un volume en légère baisse par rapport à 2009, tout comme la richesse moyenne (13,59 %).

Mayotte. Les lois organique et ordinaire érigeant Mayotte en 101^e département français ont été publiées au Journal Officiel du 8 décembre 2010. La loi organique n° 2010-1486 composée de quatre articles pose le principe de la création d'une collectivité régie par l'article 73 de la Constitution. Le « Département de Mayotte », ainsi constitué, exercera les compétences d'un département et d'une région d'outre-mer.



Ibis.

© Thinkstock

Faits monétaires et financiers

Janvier

Création de la nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Créée par l'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010, cette autorité est issue de la fusion des quatre instances existantes de contrôle et d'agrément des banques et des assurances : la Commission bancaire (CB), l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam), le Comité des entreprises d'assurances (CEA) et le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI). Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France. Le secrétaire général de l'ACP est nommé par le ministre chargé de l'Économie sur proposition du gouverneur de la Banque de France. La mission de l'ACP s'articule autour de trois objectifs : veiller à la stabilité financière, assurer une meilleure protection de la clientèle et renforcer la présence internationale du superviseur français.

Avril

Protection de la clientèle. La nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a vu notamment son domaine de compétences élargi à la protection de la clientèle. Dans ce cadre, l'ACP et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont signé le 30 avril 2010 une convention pour instaurer un point d'entrée unique de l'ensemble des demandes du public en matière de banque, d'épargne et d'assurance, dénommé « Assurance Banque Épargne Info Service ». Opérationnel à partir de juin 2010, ce point d'entrée unique se présente sous la forme d'un site Internet (www.abeinfoservice.fr), d'un accueil téléphonique et d'une adresse postale, mais exclut tout accueil physique. Il a vocation à informer et à orienter le public concernant les relations contractuelles et les démarches à effectuer. Le site Internet publie la liste des acteurs et produits autorisés, alerte et met en garde le public contre les pratiques de certains établissements, offre des conseils pratiques.

Juin

Entrée en vigueur du projet SURFI. Le 30 juin 2010, SURFI (Système Unifié de Rapport Financier) succède à BAFI, en vigueur depuis 1993, entraînant un changement majeur du système de collecte des informations auprès des agents financiers. L'objectif de SURFI est triple : il vise à harmoniser les reportings monétaires et bancaires adressés aux autorités de contrôles, à alléger la charge déclarative des établissements et

à moderniser le format de déclaration en adoptant un nouveau standard informatique, le XBRL. L'instruction 2009-02 du 19 juin 2009 relative à la mise en place de SURFI fixe le nouveau système de remise, les formats de tableaux et les seuils de remise associés. Dans les départements et les collectivités d'outre-mer, SURFI succède en partie aux conventions de place qui liaient les établissements de crédit ultra-marins à l'IEDOM et l'IEOM.

Juillet

Publication de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation. Ce texte, qui transpose la directive européenne 2008/48/CE du 23 avril 2008 sur le crédit à la consommation, vise à rendre le crédit à la consommation plus responsable afin de lutter contre le surendettement. Outre la transposition de la directive européenne qui renforce la protection du consommateur en matière de crédit à la consommation, cette loi a notamment prévu comme dispositions : la suppression des pénalités libératoires versées par les personnes en interdictions bancaires pour obtenir la radiation du fichier central des chèques ; la création du comité de préfiguration chargé de la remise du rapport sur la création d'un registre national des crédits (dit « fichier positif ») ; l'encadrement de la publicité, des rachats de crédit, du crédit renouvelable, des avantages commerciaux ; la réforme du taux de l'usure pour le crédit à la consommation ; l'accélération et la déjudiciarisation des procédures de surendettement.

Frais bancaires : remise du rapport sur la tarification des services bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans à la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Remis le 8 juillet 2010, le rapport préconise notamment d'accroître la lisibilité, la transparence et la comparabilité des frais bancaires (établissement d'une liste standardisée des dix principaux tarifs bancaires en tête des plaquettes tarifaires, mission d'évaluation et de suivi des tarifs bancaires confiée au CCSF y compris sur les tarifs outre-mer) ; d'aider les clients les plus vulnérables à maîtriser leurs frais bancaires (proposition d'un pack sécurité comprenant une carte de paiement à autorisation systématique plutôt qu'un chéquier, développement des systèmes d'alerte par SMS ou e-mail) ; de mettre en place une nouvelle génération de forfaits bancaires (packages) plus adaptés aux besoins des consommateurs ; d'améliorer le traitement des incidents de paiement, notamment pour les clients fragiles afin de réduire les frais associés.

Août

Publication de décrets relatifs à la réforme du crédit à la consommation : décret n° 2010-1005 du 30 août 2010 relatif au contenu et aux modalités des publicités portant sur les crédits renouvelables et décret n° 2010-1004 relatif aux offres d'achat et de regroupements de crédits. Ces textes encadrent respectivement la publicité pour les crédits renouvelables, les offres relatives aux opérations de rachat de crédits.

Hausse du taux du Livret A. Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi relève le taux du Livret A de 1,25 à 1,75 % à compter du 1^{er} août 2010.

Réforme du crédit à la consommation : nominations au comité de préfiguration d'un fichier « positif ». L'arrêté du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi du 17 août 2010 nommant les 16 membres du comité chargé de préfigurer la création d'un registre national des crédits aux particuliers est publié au Journal Officiel de la République du 24 août 2010. Le comité est présidé par M. Emmanuel Constans, président du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Septembre

Tarifications bancaires : décisions du Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Faisant suite au rapport de propositions sur les tarifs bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans, le CCSF prend un certain nombre de mesures pour des tarifs bancaires plus justes et plus équilibrés. Dans ce cadre, les banques se sont engagées à renforcer la lisibilité, la transparence, la comparabilité et le suivi des tarifs bancaires ; à ouvrir la voie à des moyens de paiement plus modernes ; à améliorer le fonctionnement des forfaits ; à prévenir les incidents de paiement et leur impact pour les consommateurs. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2011, et pour les tarifs en vigueur au 1^{er} avril, les banques doivent mettre à la disposition de leurs clients une **nouvelle génération de plaquettes tarifaires** comprenant un sommaire-type commun à toute la profession et un extrait standardisé des tarifs de dix produits ou services courants (complété spécifiquement des « frais de tenue de

compte » dans les DCOM). Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF), qui présente la **liste des dix services et tarifs standards**. Par ailleurs, à partir du 30 juin 2011, les banques devront faire figurer le total mensuel des frais bancaires prélevés dans les relevés mensuels de compte. Une nouvelle mission d'observatoire des tarifs bancaires est confiée au CCSF, qui remettra son premier rapport en septembre 2011.

Supervision financière dans l'Union européenne (UE) : un nouveau dispositif. La Commission européenne, le Parlement et le Conseil se sont accordés sur le nouveau dispositif de supervision des banques, des assurances et des marchés financiers européens. Cet accord concrétise au niveau européen l'engagement pris par le G20 de réformer la supervision financière. La nouvelle architecture de supervision comprendra le Comité européen du risque systémique (CERS) et le Système européen de surveillance financière (ESFS) qui est composé des trois autorités européennes de surveillance du secteur financier : l'Autorité bancaire européenne, l'Autorité européenne des assurances et l'Autorité européenne des marchés financiers. Le CERS est chargé d'assurer une surveillance macro-prudentielle et de veiller à la solidité de l'ensemble du système financier à l'échelle communautaire en détectant et en prévenant les risques pouvant peser sur la stabilité financière dans l'UE et d'émettre des alertes afin que des mesures soient rapidement prises lorsque c'est nécessaire. Ces nouvelles autorités sont entrées en fonction le 1^{er} janvier 2011.

Arrêtés du 29 septembre 2010 du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi relatifs au Fonds de garantie des dépôts. Les textes modifient le niveau de garantie (relèvement de 70 000 à 100 000 euros de la garantie de dépôts par déposant) et le délai de remboursement du Fonds de garantie des dépôts (réduction à 20 jours ouvrables des délais de remboursement des déposants en cas de défaillance d'un établissement de crédit). Ils fixent l'appel de cotisations exceptionnelles au Fonds de garantie des dépôts à 270 millions d'euros.

Martinique, fougère arborescente.



Guyane, pieds de palétuviers Avicennia germinans. Zone de colonisation de la mangrove sur substrat vaseux.



Octobre

Publication du décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 et de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatifs au traitement du surendettement et au Fichier des incidents de crédits des particuliers (FICP). L'entrée en vigueur de ces textes le 1^{er} novembre 2010 parachève la réforme en matière de surendettement dont l'objet principal est d'accélérer et de déjudiciariser les procédures de surendettement en renforçant le rôle des commissions de surendettement. Les durées d'inscription des mesures de surendettement au FICP sont réduites : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement, soit huit ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à cinq ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de huit ans à cinq ans.

Publication de la loi de régulation financière n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 relative au renforcement de la régulation, de la surveillance et du contrôle des acteurs et des marchés financiers. Les pouvoirs de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont renforcés, notamment pour les ventes à découvert et la régulation des marchés dérivés, et l'AMF se voit confier l'enregistrement et la supervision des agences de notation de crédit. La loi consacre le renforcement du contrôle du secteur financier et crée un Conseil de la régulation financière et du risque systémique qui est composé notamment du ministre chargé de l'Économie ou son représentant qui en assure la présidence, du gouverneur de la Banque de France et des présidents des autorités du secteur financier. Ce Conseil est chargé d'examiner les analyses de la situation du secteur et des marchés financiers, d'évaluer les risques systémiques qu'ils comportent, compte tenu des avis et recommandations du Comité européen du risque systémique (CERS). La loi ratifie aussi la création de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et lui confie le pouvoir du contrôle de l'encadrement de la rémunération des opérateurs de marchés, élargit et clarifie son domaine de compétences en matière de protection des clientèles avec notamment la possibilité de vérifier le respect des engagements pris par une ou plusieurs associations professionnelles dans le cadre des mesures proposées par Comité consultatif

du secteur financier. L'article 81 de la loi prévoit la mise en œuvre au sein de l'IEDOM et de l'IEOM d'un observatoire des tarifs bancaires compétent sur chaque zone d'intervention des deux Instituts. La loi renforce les pouvoirs de sanctions de l'AMF et de l'ACP. Enfin, elle renforce et homogénéise les obligations pesant sur les intermédiaires du secteur financier et accroît la sécurité de la clientèle de produits financiers avec notamment l'obligation d'immatriculation des intermédiaires du secteur financier dans un registre unique consultable par le public.

Novembre

Lancement par les banques françaises du prélèvement SEPA européen. Après le lancement du virement SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiements en euros) le 28 janvier 2008, les banques françaises proposent à compter du 1^{er} novembre 2010 le prélèvement SEPA.

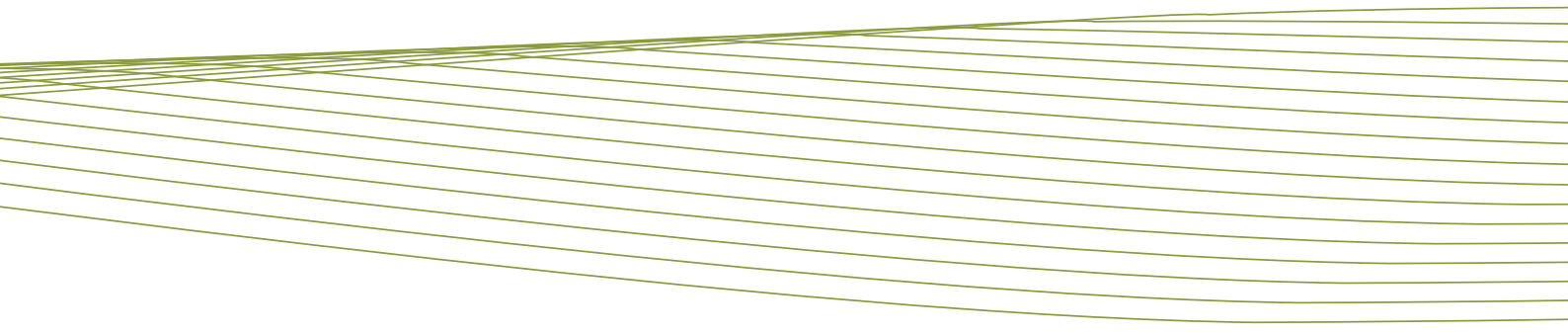
Décret n° 2010-1462 du 30 novembre 2010 relatif à la réforme du crédit à la consommation. Il fixe les seuils de 1 000 euros à partir duquel les vendeurs en magasin auront l'obligation de proposer aux consommateurs le choix entre crédit amortissable et crédit renouvelable, et de 3 000 euros à partir duquel des justificatifs devront être produits par l'emprunteur pour remplir la fiche de dialogue comprenant des informations relatives à l'emprunteur et au revenu du consommateur; le montant de remboursement anticipé à partir duquel des indemnités de remboursement anticipé peuvent être réclamées par le prêteur à l'emprunteur (10 000 euros sur 12 mois). Parallèlement, l'arrêté du 30 novembre 2010 plafonne à 80 euros le montant des cadeaux offerts lors de la souscription d'un crédit à la consommation. Ces mesures entreront en application le 1^{er} mai 2011.

Décembre

Publication des recommandations de Bâle, dit « Accord Bâle III ». Cette réforme renforce les exigences prudentielles en matière de solvabilité bancaire : le niveau minimal de fonds propres est fixé à 7 % et un second coussin de fonds propres, variant de 0 à 2,5 %, dit « contra-cyclique », pourra être demandé par les autorités nationales. Elle introduit un ratio de levier (égal à 3 %) et instaure une surveillance harmonisée de la liquidité avec la mise en place de deux ratios réglementaires obligatoires. Le nouvel accord entrera en vigueur à partir de 2013.

Saint-Pierre-et-Miquelon, Bruant des marais.





Crédits photos :
photo de couverture : © Thinkstock
photo du Directeur général (page 1) : © Banque de France – Marthe Lemelle

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Nicolas de Sèze
Éditeur : IEDOM – 164, rue de Rivoli - 75001 PARIS – Tél. 01 53 44 41 41

Conception et réalisation **LUCIOLE** - 75002 PARIS
Imprimé sur papier recyclé Satimat Green (60 % de fibres recyclées, 40 % de fibres vierges FSC),
un papier certifié FSC, ISO 14001 et ISO 9001, pour une gestion durable des forêts – pâte FSC,
sur les presses de l'imprimerie CHIRAT

Achévé d'imprimer en juin 2011 - Dépôt légal : juin 2011 - ISSN 1632-420X

